

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

Association CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE

Parc Jean Macé

17440 AYTRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE – Société Laïque d'Education Populaire
SIEGE SOCIAL : Parc Jean Macé – 17440 AYTRE

À l'Assemblée Générale de l'association CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'activité de l'association est notamment régie par les termes d'une convention de délégation de service public signée avec la Mairie d'Aytré. Nous nous sommes notamment assurés de la correcte retranscription des termes de cette convention en comptabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

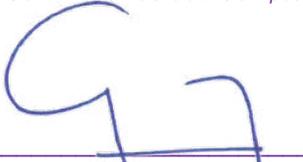
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 13 avril 2023.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



David GALAUP



Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 868	2 868		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	44 843	40 189	4 653	2 323
	Autres immobilisations corporelles	108 135	97 544	10 590	14 816
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	155 845	140 601	15 244	17 139
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 038		7 038	2 198
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	31 213		31 213	36 423
	Autres créances	89 315		89 315	31 587
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	894 458		894 458	938 485	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 644		1 644	805
	TOTAL (II)	1 023 668		1 023 668	1 009 497
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 179 514	140 601	1 038 912	1 026 636
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					



Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	166 159	131 996
	Report à nouveau	303 541	303 541
	Résultat de l'exercice	8 844	34 164
	Total des fonds propres	478 545	469 700
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	478 545	469 700	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	36 248	32 058	
Total des provisions	36 248	32 058	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	206 471	190 040	
Total des fonds dédiés	206 471	190 040	
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	524	263	
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	17 353 117 310	22 658 110 502	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	163 148 19 315	187 296 14 118	
Total des dettes	317 649	334 838	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 038 912	1 026 636	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 844,12	34 163,57	
(1) Dont à moins d'un an	317 649	334 838	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

ENGAGEMENTS DONNES



Compte de Résultat 1/2

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	5 877	4 301
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	538 604	331 929
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	477 230	572 609
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	600	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	55 389	45 383
Utilisations des fonds dédiés	21 956	10 400	
Autres produits	103	42	
	Total des produits d'exploitation	1 099 759	964 665
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	19 302	16 961
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	220 558	189 742
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	36 226	20 806
	Salaires et traitements	560 887	505 504
	Charges sociales	174 399	241 164
	Dotations aux amortissements et dépréciations	8 451	8 616
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	38 387	27 000
Autres charges	8 551	2 293	
	Total des charges d'exploitation	1 066 761	1 012 087
	RESULTAT D'EXPLOITATION	32 998	(47 422)





Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 998	(47 422)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	1 728	1 256
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 728	1 256
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		1 728	1 256
RESULTAT COURANT avant impôts		34 726	(46 166)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	4 672	292
	Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 520	113 050
Total des produits exceptionnels		7 192	113 342
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	16 884	29 030
	Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	16 190	3 982
Total des charges exceptionnelles		33 074	33 012
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(25 881)	80 330
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 108 679	1 079 263
TOTAL DES CHARGES		1 099 835	1 045 099
EXCEDENT ou DEFICIT		8 844	34 164
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole TOTAL			



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 038 912** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 108 679** euros et un total **charges** de **1 099 835** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **8 844** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 à jour des différents règlements complémentaires (notamment n°2020-08) à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Missions et moyens mis en oeuvre par l'association

- L'objet social de l'association SLEP :

L'association S.L.E.P a pour but de soutenir l'école laïque, d'en compléter les apports par l'organisation d'activités culturelles, sportives, scientifiques, ludiques.

Ces actions sont destinées prioritairement à l'enfance et de la jeunesse et prendront en compte les familles et les adultes dans un souci d'éducation globale.

- Nature et périmètre des activités :

Le champ d'intervention de l'association s'articule autour des secteurs de l'enfance et de la jeunesse.

- Description des moyens mis en oeuvre :

Dans le cadre de son objet social, la S.L.E.P a mis en place des moyens pour réaliser ses objectifs :

- l'établissement d'un projet social
- l'existence d'un règlement intérieur
- l'implication des salariés avec près de 20 animateurs
- la mise en place de moyen de recrutement
- les activités proposées : activités sportives, ludiques, créatives...
- l'organisation de sorties extérieures lorsque les conditions sanitaires le permettent
- le recours à des intervenants extérieurs
- la sollicitation de subventions finalisées pour mener à bien des projets répondant à l'objet social
- les échanges réguliers avec les partenaires financeurs.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2018-03 relatif au plan comptable général.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts





Règles et Méthodes Comptables

rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques :	3 à 5 ans
* Matériel et outillages :	3 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers :	3 à 10 ans
* Matériel de transport :	3 à 5 ans
* Matériel de bureau :	3 à 5 ans
* Matériel informatique :	3 ans
* Mobilier :	3 à 5 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Le montant des engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 131 298 € contre 119 108 €. Le montant des engagements qui ont fait l'objet d'une provision est de 12 190€ (pour rappel versement de 95 050 auprès de générali en 2021, contrat "philosophia départ" n° 2182100015).

L'indemnité de départ à la retraite concerne l'ensemble du personnel présent, en CDI au 31/12/2022.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière,
- les droits cumulés en fin de carrière : méthode rétrospective sur l'ancienneté,
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective,
- le départ à l'initiative du salarié,
- l'âge de départ à la retraite : 64 ou 67 ans (sauf exception),
- le taux de rotation du personnel : 1%,
- le taux d'augmentation des salaires de 1%,
- le taux d'actualisation retenu : 3%
- le taux moyen de charges sociales : 40% pour les employés et 47% pour les cadres

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'évènement Covid-19





Règles et Méthodes Comptables

Il n'y a pas eu d'impact négatif sur cet exercice et une forte reprise de l'activité a eu lieu.

Faits caractéristiques :

Le contrat de délégation de service public (DSP) de 7 années conclu au 1er janvier 2020 a été cassé par la nouvelle municipalité en 2021. Un nouveau dossier a été déposé par la S.L.E.P en mars 2021, selon le cahier des charges, pour un contrat DSP de 3 années allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2024.

Conformément aux accords, 25% du bénéfice DSP qui s'élève à 59 801 € sera reversé à la Mairie d'Aytré, ce reversement d'un montant de 14 950.15 € a été provisionné dans les comptes 2022 de plus 50% du bénéfice DSP soit 29 900.30 ont été affectés à des investissements en matériel ou mobilier sous forme de fonds dédiés.

Subventions reçues

La S.L.E.P a reçu une subvention DSP de la mairie de 389 565€ pour 2022 elle a été entièrement versée. En raison de l'augmentation du nombre de journée par enfant (19447) supplémentaires un solde a été provisionné en tenant compte de la limite de 17 500 journées par enfant soit $23.61 \times 1000 \text{ journée} = 23\ 610 \text{ €}$ en produit à recevoir. Ainsi un total de 413175 € a été versé en subvention DSP pour 2022.

La S.L.E.P a également reçu 15 000€ de subvention pour l'accueil des mercredis et 24 094 € pour la ludothèque, les formations animateurs et les autres actions (ateliers artistiques et camps).

La S.L.E.P a également reçu 24 300€ de subvention de fonctionnement de la CAF et 118 367€ de PS bonus territoire CAF par convention avec la CAF.





Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves Réserves pour projet de l'entité	131 996	34 164			166 159
Autres réserves					
Report à nouveau	303 541				303 541
Résultat ss ctrl tiers fi. Ran ss ctrl tiers fi.					
Excédent ou déficit de l'exercice	34 164	(34 164)	8 844		8 844
Situation nette	469 700		8 844		478 545
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	469 700		8 844		478 545





Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	89 315	31 587	57 729	182,76
TOTAL	89 315	31 587	57 729	182,76





Charges à payer (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 431	10 435	997	9,55
Dettes fiscales et sociales	80 207	82 717	(2 510)	-3,03
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	141 278	170 558	(29 280)	-17,17
TOTAL	232 916	263 710	(30 794)	-11,68





Engagements financiers

	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés IFC dette actuarielle de 131 298 € dont 95 050 versés		95 050	
		95 050	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		95 050	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			





Variation des Fonds Dédiés

	Fds dédiés clôture 31/12/2021	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
charges d'agrandissement	36 040					36 040	36 040
projet carrelet	80 500					80 500	80 500
Cf.état Fonds dédiés	14 000					14 000	14 000
architecte	7 500	2 370	4 956			4 914	
cirque	15 000		15 000				
la matière	9 500					9 500	9 500
pixel perfect	2 000		2 000				
projets slep	10 000					10 000	
plan formation	15 500					15 500	
arfeb devis + 90 ans slep + 50 % DSP					36 017	36 017	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	190 040	2 370	21 956		36 017	206 471	140 040





Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2022	31/12/2021	%	%	31/12/2022	31/12/2021	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur renaudeau renou et associes	4 644	4 416	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur renaudeau renou et associes								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	4 644	4 416	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 644	4 416	100,00	100,00				

